

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 5 mars 2026

L'an 2026 et le 5 mars à 18h30 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 17 février 2026.

Date de la convocation : 17 février 2026

Date d'affichage : 17 février 2026

Délibération N° 05-03-2026 / N°51

Etaient présents les membres en exercice : 86

Messieurs Jean-Marie Dufay, Marc Bourdrel, Pascal Mestan, Alain Rose, Léon Bernard, Alexandre Hulot, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tétu, André Michel, Hubert Morreel, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, David Dubois, Vincent Lacroix, Hugues Legoux, Jean Bridel, Pascal Hemery, Arnauld Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hémery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Jean-François Haultcoeur, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Roland Descamps, Jean-François Varoqui, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Xavier Normand, Guillaume Lefebvre, Jean-Marie Bouet, Damien Bricout.

Mesdames Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 4

Membres ayant donné procuration : 10

Membres votants : 100

Absents : Patrick Roblot, Fabienne Kwiatkowski, Jacques Nick, Yves Petit, Christian Delambre, Michel Petit, Christian Boucly, Romuald Delattre, Benoit François, Alexandre Decry, Eric Caron, Henri Cuvillier.

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne.

Absents excusés : Hubert Tassencourt, Patrick Dekeyser, Eric Poulain

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly procuration à Anne-Marie Dupuis, Sébastien Bertout ayant donné procuration à Sylvie Gabez, Florence Dambreville ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Alain Traisnel ayant donné procuration à Damien Bricout, Denis Caillierez ayant donné procuration à Harold Tétu, Frédéric Plaquet ayant donné procuration à Stéphane Gomès, Joël Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux, Philippe Vanderbeken ayant donné procuration à Luc Delaporte.

Secrétaire de séance : Marc Degrendele

Titre de la délibération : Contrat d'affermage du service public d'assainissement collectif. Autorisation du Président à signer le contrat

Le Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes, compétente en matière d'assainissement collectif, gère son service avec une partie du territoire en régie et l'autre partie via trois contrats de délégation de service public signés avec la société Véolia pour les communes d'Avesnes-le-Comte, d'Aubigny-en-Artois, d'Agnez-lès-Duisans, Duisans, Gouves, Habarcq, Haute-Avesnes, Montenescourt, Noyelle en l'eau et Wanquetin.

Les trois contrats actuellement vigueur arrivent à échéance le 31 mars 2026.

Le service d'assainissement collectif de la CCCA compte 3 121 abonnés et représente un volume annuel facturé de l'ordre de 238 600 m³ plus 5 600 m³ à partir de 2028. Les principaux ouvrages constituant le patrimoine du service sont :

| LA GESTION DU PATRIMOINE | Aubigny | Avesnes | Agglo de Duisans | TOTAL |
|---|---------|---------|------------------|--------|
| Nombre de branchements eaux usées et/ou unitaires | 605 | 896 | 1216 | 2 717 |
| Linéaire du réseau de collecte (en ml) | 12 450 | 17 737 | 35 322 | 65 509 |
| Nombre de postes de relèvement | 0 | 6 | 23 | 29 |
| Nombre d'usines de dépollution | 1 | 1 | 2 | 4 |
| Capacité de dépollution en équivalent-habitants (en EH) | 2 070 | 2 000 | 5 080 | 9 150 |

Il rappelle ensuite les caractéristiques principales d'un contrat de délégation de service public sous forme d'affermage :

| Prestations | Gestion par AFFERMAGE |
|--|--|
| Réalisation des travaux d'investissement structurant | CCCA |
| Travaux de renouvellement | Partage CCCA / Délégataire |
| Travaux d'entretien | Délégataire |
| Risques et périls de la gestion du service | Délégataire |
| Facturation aux usagers | Délégataire |
| Mode de rémunération de l'exploitant | Par les usagers (fonction intégrale du résultat) |

Le Président rappelle également que le Conseil Communautaire, par délibération n° 17-07-2025/N°153 en date du 17 juillet 2025, a fait le choix de lancer une nouvelle procédure de délégation de service public pour la gestion de son service.

La délégation sera conclue pour une **durée de 10 ans**.

La date d'entrée en vigueur du contrat d'affermage est prévue **le 1^{er} avril 2026**.

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.1121-3, L.3120-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1411-4 et L.1413-1,

Vu les rapports de la Commission de Délégation de Service Public (candidatures et offres) du 17 novembre 2025,

Vu l'audition du candidat VEOLIA Eau le 2 décembre 2025,

Vu le rapport du Président exposant les motifs du choix de l'entreprise et l'économie générale du contrat,

Vu le projet de contrat de délégation de service public et ses annexes proposés par la société VEOLIA Eau,

Après l'avis favorable du bureau en date du 16 février 2026, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver :

- le choix, comme titulaire de la convention de délégation du service public service public d'assainissement collectif, de la société VEOLIA Eau, et ce, pour une durée de dix (10) ans à compter du 1^{er} avril 2026.

- le contrat de délégation de service public et ses annexes, sous forme d'un affermage, relatif à la gestion du service public d'assainissement collectif pour les communes d'Avesnes-le-Comte, d'Aubigny-en-Artois, d'Agnez-lès-Duisans, Duisans, Gouves, Habarcq, Haute-Avesnes, Montenescourt, Noyellette en l'eau et Wanquetin.*

-d'autoriser le Président à signer avec la société VEOLIA Eau le contrat de délégation de service public, sous forme d'affermage, relatif à la gestion du service d'assainissement collectif.

- d'approuver le règlement de service annexé au contrat.*

*documents consultables sur place au siège de la CCCA

Le Président

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 10/03/2026 et publication ou notification du 10 /03/2026